

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Nombre de membres en exercice :
11
Nombre de membres présents
8
Nombre de membres absents excusés représentés :
1
Date de la convocation :
07 Novembre 2025
OBJET : 2025-35
Demande subvention 2026
AIA2G « Coup de Pouce »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, Mairie de Marguerittes sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Président du C.C.A.S

Membres présents : Mmes, Patricia POUBLANC, Laïla ACHKAR, Danielle CHOUCHAN, Joëlle HUYNH, Marlène JAFFIOL, Martine REARD, M. Stéphane MODAT

Membres absents représentés : Mme Marie-Thérèse MIMOUN

Membres absents : Mme Marie RAMJANALY, Mr Denis CANTIER,

Secrétaire de séance : Mme Sonia SIDOBRE

Le CCAS porte une Action d'Insertion et d'Accompagnement 2^{ème} Génération (AIA2G) « Coup de Pouce » destinée à un public bénéficiaire du RSA éloigné de l'emploi.

Objectifs de l'action :

- Garantir l'accompagnement individuel et/ou collectif du bénéficiaire dans son projet d'insertion professionnelle,
- Identifier les freins sociaux et périphériques à l'emploi dans les domaines de l'inclusion numérique, de la mobilité géographique, de la santé et enfin des savoirs de base.
- Proposer des solutions concrètes pour permettre la levée de ces freins.
- Orienter le bénéficiaire vers d'autres actions en cas de besoins.

Comme chaque année le Conseil Départemental lance un appel à projet dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

Le dossier se compose :

- d'une partie administrative,
- d'une fiche « ACTION » afin de présenter l'action et le budget prévisionnel n+1

La demande de subvention 2025 concernant l'exercice 2026 pour Action d'Insertion et d'Accompagnement 2^{ème} Génération (AIA2G) « Coup de Pouce » s'élève à 39 870,00 €

Afin de pouvoir déposer ce dossier,

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
- de donner pouvoir au Président ou son représentant afin de l'habiliter à engager la demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental pour le service concerné.



Le Président du CCAS
Rémi NICOLAS